



Le 18 Mars Vive la Commune !

Le 18 mars 1871, à l'aube et sur ordre de Thiers, des détachements de l'armée attaquent les Gardes nationaux de faction auprès des canons payés par les Parisiens pour défendre Paris contre les Prussiens.

A Montmartre les femmes s'opposent aux soldats empêchant la prise des canons et le Comité de vigilance du 18^e organise la riposte.

Les Gardes nationaux et le peuple s'avancent vers la troupe en criant : « *vive la République* » ! Par deux fois le général Lecomte donne à sa troupe l'ordre de tirer, mais les soldats mettent crosse en l'air et arrêtent leur général. Ils l'exécutent le soir même avec le Général Thomas, l'un des responsables de la répression en 1848.

C'est l'insurrection ! Paris se couvre de barricades et le Comité central de la Garde nationale s'installe à l'Hôtel de ville. Thiers s'enfuit à Versailles avec son gouvernement.

Ainsi, le 18 mars, le peuple de Paris prend possession de sa ville, organise l'élection d'une Assemblée communale le 26 mars, et proclame la « *Commune de Paris* » le 28 mars 1871 sur la place de l'hôtel de Ville.

Nous sommes le 18 mars 2016, Il y a 145 ans, le peuple de Paris en s'emparant des canons de la butte Montmartre déclenchait, selon la formule de Karl Marx, la première révolution prolétarienne de l'histoire.

Le 26 mars 1871, la commune est instaurée à Paris avec l'élection par arrondissement. de délégués élus et révocables.

Du 18 mars au 27 mai 1871, date des derniers combat de la semaine dite sanglante qui fit près 40 000 morts...

La Commune de Paris a accompli une œuvre considérable.

C'est dans le domaine du travail que la Commune manifeste sa volonté de donner un caractère social à son entreprise et fait œuvre de précurseur.

Pour défendre les intérêts de la petite bourgeoisie et de la classe ouvrière, un certain nombre de mesures à caractère social sont prises : moratoire des effets de commerce et des loyers, abolition du travail de nuit des ouvriers boulangers, abolition des amendes et des retenues sur les salaires, suppression des bureaux de placement, enfin adoption de la journée de 10 heures. Il s'agit d'organiser le travail et d'en donner à ceux qui n'en ont pas.

Dans le domaine de l'enseignement, la Commune agit avec vigueur. La commission de l'Enseignement met en place une œuvre essentiellement laïque, obligatoire et gratuite, liée à l'attitude anticléricale de la Commune (suppression du budget des cultes et séparation des Églises et de l'État, transformation en propriété nationale des biens de mainmorte appartenant aux congrégations). Les municipalités sont invitées à créer des écoles professionnelles pour des jeunes filles, amorçant une réforme de l'enseignement primaire et professionnel.

Nous sommes fiers d'être les héritiers des communardes et des communards ! Et toujours nous aimerons le temps des cerises..